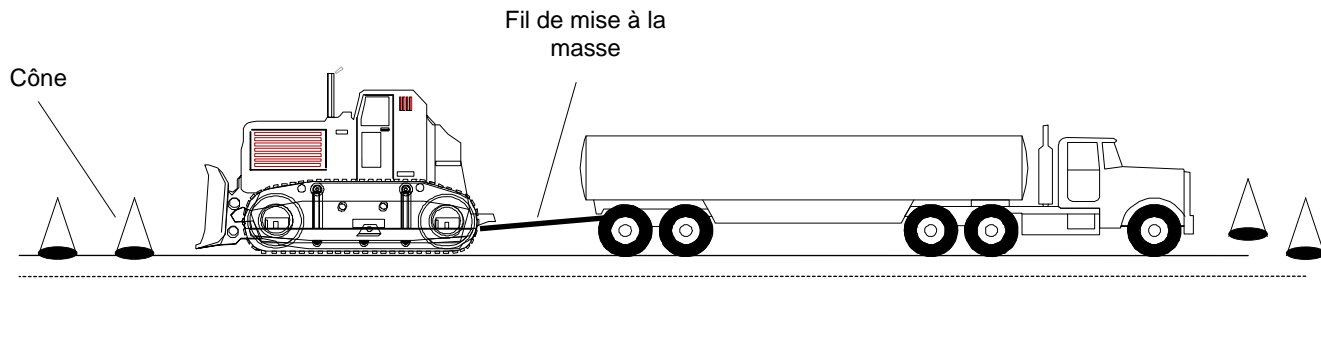


Contrat	Service	Type	Séquence	Révision
	SS			
Classement H-Q:				

ANNEXE 25

PROCÉDURE POUR L'ALIMENTATION EN CARBURANT DIESEL DE LA MACHINERIE DE CONSTRUCTION AVEC UN CAMION-CITERNE

- En tout temps, il est interdit d'alimenter les véhicules légers tels que camionnette, fourgonnette, etc. à l'aide d'un camion-citerne.
- Alimentation de la machinerie hors de la voie de circulation : le camion-citerne doit être relié à la machinerie par un fil de mise à la masse en tout temps lors de l'alimentation.
- Alimentation de la machinerie sur la voie de circulation : le camion-citerne doit se placer en ligne avec l'équipement à alimenter, avoir un fil de mise à la masse en tout temps le reliant à cet équipement, faire fonctionner les clignotants du camion-citerne et placer des cônes pour délimiter l'aire de travail (voir croquis ci-dessous).



- Moteur arrêté - opérateur à l'extérieur : en tout temps, le moteur de l'équipement à alimenter doit être arrêté, l'opérateur doit être à l'extérieur afin d'éviter le démarrage de l'équipement lorsque le proposé à l'alimentation est exposé à être frappé ou écrasé.